

# État des lieux du français en Espagne et reformulation de la question du multilinguisme au sein du système éducatif espagnol



**Pascal Sanchez**

CIEP, Ancien attaché de coopération éducative,  
Ambassade de France en Espagne  
p.sanchez@ciep.fr

Reçu le 04-03-2014/Évalué le 15-06-2014/ Accepté le 15-10-2014

## Résumé

Cet article se propose de faire un rapide état des lieux de la place du français en Espagne au moment où se met en place la nouvelle loi organique de l'éducation voulue par le gouvernement espagnol et où la question de l'apprentissage des langues étrangères en Europe devient un enjeu majeur des politiques éducatives publiques accusées de ne pas préparer les jeunes à la mondialisation. Il décline enfin 6 propositions concrètes pour maintenir et favoriser l'enseignement du français en Espagne.

**Mots-clés :** demande de français, politique éducative, plurilinguisme, mobilité, compétences

## Situación del francés en España y reformulación de la cuestión del multilingüismo en el seno del sistema educativo español

## Resumen

Este artículo se propone hacer un rápido estado de la cuestión sobre el lugar que ocupa el francés en España en el momento en que se implanta la nueva ley orgánica de educación querida por el gobierno español y en el momento en que la cuestión del aprendizaje de lenguas extranjeras en Europa se convierte en un asunto de capital importancia en las políticas educativas públicas, acusadas de no preparar a los jóvenes para la mundialización. Finalmente, rechaza seis propuestas concretas con objeto de mantener y favorecer la enseñanza del francés en España.

**Palabras clave:** demanda de francés, política educativa, plurilingüismo, movilidad, competencias

## Current situation of the French language in Spain and reformulation of the multilinguism's issue within the educational Spanish system

## Abstract

This article will aim to offer a general overview of the place occupied by the French language in Spain when the new organic law of education -wanted by the government- is implemented and when the issue of learning foreign languages in Europe becomes an

essential matter in educational politics, which are criticised for not preparing the youth for *mondialisation*. Finally, it rejects six specific proposals in order to maintain and promote French teaching in Spain.

**Keywords:** french demand, educational politics, plurilinguism, mobility, competences

## 1. Panorama de l'enseignement des langues à l'école en Europe

Je propose en guise d'introduction de retenir quatre points mis en évidence dans le rapport « Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe 2012 » publié par le réseau Eurydice :

### a. Les élèves commencent à apprendre les langues étrangères de plus en plus tôt

De 2004/2005 à 2009/2010, le pourcentage d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire qui n'apprennent pas une langue étrangère est passé de 32,5 % à 21,8 %.

### b. Davantage d'élèves étudient deux langues étrangères

En moyenne, en 2009/2010, 60,8 % des élèves inscrits dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Europe étudiaient deux langues étrangères ou plus. Cela représente une augmentation de 14,1 % par rapport à 2004/2005.

### c. L'anglais est de loin la langue étrangère dominante en Europe

En 2009/2010, en moyenne, 73 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire dans l'UE apprenaient l'anglais. Dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur général, le pourcentage dépasse 90 %. Dans l'enseignement supérieur préprofessionnel et professionnel, il atteint 74,9 %.

### d. Très peu d'élèves apprennent d'autres langues que l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand ou le russe.

En 2009/2010, le pourcentage d'élèves qui apprennent d'autres langues que l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand ou le russe se situait en dessous de 5 % dans la plupart des pays, et dans un nombre important de pays, ce pourcentage était inférieur à 1 %.

## 2. La place du français aujourd'hui en Espagne : État des lieux

### a. La demande de français à l'école

Environ 1,1 millions d'enfants et d'adolescents étudient le français en Espagne. Cela représente 13,8 % de l'ensemble des jeunes en âge de scolarisation. Si l'on considère uniquement l'enseignement public, nous sommes à 12,7 %, et si nous regardons le

secteur privé nous sommes à 16,4 %. C'est durant le parcours secondaire ESO que les jeunes espagnols sont en plus grand nombre en contact avec la langue française (38%), principalement avec le statut de LV2 même s'il convient de ne pas négliger les programmes d'enseignement bilingue. Et il convient ici de souligner que la proportion d'élèves apprenants de français au Collège (ESO) est supérieure dans le privé où elle atteint 43,3 % alors qu'elle n'est que de 35,3 % dans l'enseignement public.

Au cycle primaire, l'enseignement du français touche moins de 6 % des élèves et environ 22 % au cours du dernier cycle du secondaire (Bachillerato), la proportion étant sensiblement la même entre le public et le privé.

Il faut cependant souligner que cette proximité avec la langue française au cours du premier cycle du secondaire présente de nombreuses disparités en fonction du lieu de scolarisation. Elle atteint presque les 68 % en Galice, dépasse les 50 % en Andalousie, en Aragon, dans les Asturies, aux Canaries, ou s'en rapproche à Murcie. En revanche, on constate que le français est en grande difficulté aux Baléares (moins de 8 %, en concurrence forte avec l'allemand), et d'une manière plus générale - même si dans une moindre mesure - dans les principales communautés bilingues à l'exception notable de la Galice (15 % en Catalogne, 20,4 % dans la communauté valencienne, 21,5 % au Pays Basque).

Notons par ailleurs que les évaluations internationales en langues étrangères (OCDE notamment) soulignent de manière régulière les excellents résultats obtenus au plan européen par les élèves espagnols qui apprennent le français en Lv2. On peut avancer quelques explications à ce constat : le caractère optionnel de cet enseignement (qui le rend sélectif) et sa conséquence directe, un nombre d'élèves réduit dans la classe de français, ce qui facilite les apprentissages ; soulignons enfin la bonne formation générale des enseignants de français et leur motivation.

Les sections bilingues francophones constituent un dispositif similaire aux sections européennes d'espagnol en France. Elles sont nées en 1998 en Andalousie et se sont imposées sur la totalité du territoire espagnol. Nous avons recensé à la rentrée scolaire 2012, 334 sections bilingues francophones du primaire au baccalauréat qui scolarisent autour de 27 000 élèves. Elles constituent le fer de lance de la coopération linguistique et éducative en ce sens qu'elles sont un formidable vecteur d'influence et autorisent une pédagogie innovante stimulée par les échanges d'élèves et d'enseignants. Leur image auprès des familles en Espagne est très bonne.

Le Bachibac, conçu sur le modèle de l'Abibac allemand et de l'Esabac en Italie, a été implanté en France et en Espagne dès la rentrée 2010. Établi sur les principes d'un partenariat étroit avec le pays partenaire, ce dispositif de double délivrance sanctionne une double certification reconnue et construite sur la base d'un programme

d'enseignement et d'épreuves définis en commun qui comprend la langue et la littérature et au moins une discipline non linguistique dans le domaine des sciences sociales ou dans le domaine scientifique. Dans un premier temps c'est l'histoire qui a été retenue. Délivrée par la France et l'Espagne au terme des études secondaires, cette double certification permet de promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur dans chacun des deux pays. Actuellement, 32 établissements secondaires sont engagés dans ce programme en Espagne (auquel il convient de rajouter le lycée Luis Buñuel à Neuilly s/ Seine) et 54 en France. Les premiers double-diplômes ont été délivrés en juin 2012 avec de très bons résultats des deux côtés, 79 % de taux de réussite en Espagne, et 88,6 % en France. De nouveaux établissements vont s'engager dans le programme Bachibac à la rentrée 2013 en Espagne (3 nouveaux en Andalousie, 3 en Castille-La Manche, 3 en Navarre, 2 aux Baléares) ce qui conduira au chiffre de 43 établissements Bachibac en Espagne en 2013/2014.

#### **b. La demande de français à l'université**

L'adaptation de l'université espagnole à l'espace européen de l'enseignement supérieur a modifié profondément l'offre de cours des départements d'études françaises. Confrontés à la nécessité de mieux répondre aux besoins actuels, ces départements ont mené un travail de redéfinition des parcours de formation qui passe par la mise en place de coopérations avec d'autres départements de l'université mais également avec les universités européennes, la valorisation des mobilités étudiantes et le renouveau de la recherche fondamentale et appliquée. Il en résulte une offre plus étendue, moins sélective, redonnant un souffle nouveau à l'étude de la langue française à l'université. Le Master Pro d'enseignement du français langue étrangère de l'UNED en collaboration avec l'Institut Français de Madrid, le CNED et le CIEP (ce parcours d'enseignement à distance s'adresse à tous ceux qui souhaitent parfaire leurs connaissances théoriques et pratiques en enseignement du FLE) ou encore le Master conjoint hispano-français Universités Complutense/Paris-Sorbonne en langue française appliquée en sont de bons exemples. La revue *Synergie Espagne* contribue par son action au rayonnement de la recherche en langue et littérature françaises en Espagne.

Aujourd'hui, le nombre d'étudiants inscrits dans un cursus Langue et littérature françaises dans les universités espagnoles est estimé à 2000. D'un autre côté, le nombre d'étudiants inscrits dans un autre cursus et suivant un ou plusieurs modules en langue française est dix fois plus important. Enfin, le nombre d'étudiants suivant un cours de langue française dans un Centre de langues universitaire est estimé à 15 000. Il existe en Espagne aujourd'hui 12 co-diplômes en langue et littérature françaises, et en traduction.

**c. La demande de français dans les autres structures publiques ou privées :**

**- Les Instituts français, les Alliances françaises et les Lycées français**

Les centres culturels français en Espagne (Instituts français et Alliances françaises) ont connu une hausse moyenne des inscriptions sur les cinq dernières années de l'ordre de 31 % (= 20 000 étudiants en 2012), ce qui est assez remarquable. Cela est dû en grande partie à la crise économique qui a rendu le marché du travail plus exigeant, poussé un nombre important de jeunes diplômés sur le marché international du travail et contribué à révéler l'importance de la maîtrise d'au moins deux langues étrangères. Sur ce dernier point, l'Espagne vivait encore il y a peu dans l'illusion du bilinguisme espagnol/anglais. Le chômage des jeunes (l'un des plus élevés des pays de l'OCDE) aura définitivement balayé cette chimère. Parallèlement, la hausse moyenne des certifications françaises sur 5 ans est de l'ordre de 60 % (17 500 certifications en 2012, près de 20 000 attendues en 2013) et vient donc confirmer ces bons résultats.

Notons, enfin une stabilisation de la demande d'inscription dans les lycées français, cela malgré la crise et des frais d'écologie relativement élevés (20 000 élèves en 2013).

**- Les écoles officielles de langues**

Il existe 260 Ecoles officielles de langues (EE.OO.II.) en Espagne, placées sous la tutelle des Communautés autonomes. Elles accueillent plus de 70 000 apprenants de français ce qui représente près de 25 % de leurs effectifs totaux. Le niveau d'enseignement est en général très bon et les tarifs pratiqués très bas. Il convient cependant de noter que la crise économique qui touche l'Espagne affecte le fonctionnement de ces structures largement subventionnées par les régions autonomes. Leur avenir est donc incertain.

Autre indicateur, le nombre de demandes pour un cours de langue étrangère effectué à l'étranger a progressé de 20 % en un an. En 2012, 180 000 personnes adultes ont déposé un dossier pour étudier une langue à l'étranger (anglais, français, allemand, chinois, russe).

**d. Le nombre d'apprenants de français en Espagne**

En 2013, le nombre d'apprenants de français en Espagne - tous niveaux confondus - est évalué à 1,4 million. Ce chiffre est en constante hausse depuis les années 90 qui en comptaient moins de trois cents mille. On l'a dit, la crise économique et le chômage qui frappent durement les jeunes espagnols (57 % des jeunes entre 18 et 25 ans sont au chômage) contribuent à renforcer le marché des langues étrangères (au bénéfice de l'anglais, du français et de l'allemand principalement). La situation est cependant très contrastée d'une communauté autonome à l'autre. Ainsi, si une majorité d'élèves

apprend le français en Andalousie, en Galice, aux Iles Canaries ou encore à Murcie (principalement comme seconde langue étrangère), des régions comme la Catalogne, le Pays Basque ou la Communauté valencienne enregistrent un nombre relativement modeste d'apprenants de français à l'école (autour de 20 %). La marge de manœuvre des communautés autonomes est donc relativement importante sur ce point.

### 3. Les politiques publiques en Espagne en matière d'accès aux langues étrangères

La loi organique d'amélioration de l'éducation (LOMCE) a été approuvée le 28 novembre 2013 par le Congrès. C'est la septième loi organique d'éducation depuis l'avènement de la démocratie. Les principales dispositions portent sur un renforcement des matières dites de base, sur une réduction des matières optionnelles ainsi que des voies de formation, sur l'introduction d'évaluations nationales à la fin de chacune des principales étapes du parcours scolaire, sur une valorisation de la formation professionnelle et enfin sur l'augmentation de l'autonomie des établissements scolaires. Pour y parvenir, le gouvernement a décidé d'augmenter le pourcentage des contenus minimum fixés par l'Etat dans les cursus scolaires ce qui revient à reprendre une partie des prérogatives octroyées aux communautés autonomes dans le secteur de l'éducation par la loi organique de 2006. Cette initiative entre dans une stratégie plus globale du gouvernement visant à réduire la marge de manœuvre des communautés autonomes dont les résultats dans un certain nombre de secteurs sont jugés insuffisants.

Le ministre de l'Education a justifié la nécessité d'une réforme en mettant en avant les mauvais résultats de l'Espagne aux évaluations de l'OCDE (PISA) et au pourcentage très élevé de décrochage scolaire (de l'ordre de 26,5 % en 2011). Au-delà, le ministre de l'Education pointe du doigt les inégalités croissantes des résultats obtenus par les différentes communautés autonomes et la nécessité de proposer un socle commun.

Les principaux objectifs de cette réforme sont deux ordres : améliorer le niveau de formation générale des citoyens et mettre en place un système éducatif qui facilite l'accès à l'emploi. Dans cet esprit et pour la première fois, les ministères de l'Education et de l'Emploi ont travaillé ensemble pour la rédaction d'un projet de texte permettant de coordonner de manière fonctionnelle la formation professionnelle en milieu scolaire et la formation professionnelle en entreprise sur le modèle de la formation alternée. On s'éloigne donc du modèle éducatif qui a dominé la seconde moitié du XXème siècle basé sur l'équité et l'humanisme pour aller vers un modèle beaucoup plus marqué par des considérations économiques et pratiques, sans oublier la dimension idéologique, avec un renforcement du poids de l'Eglise et le retour d'une matière optionnelle « Religion » évaluée au baccalauréat.

Le traitement de l'accès aux langues étrangères de cette nouvelle loi n'échappe pas à ce constat. Une seule langue étrangère obligatoire (l'anglais) et un statut optionnel pour la seconde, statut qui est étendu au dernier cycle du primaire. C'est au nom du pragmatisme et des considérations budgétaires que ces choix ont été validés dans l'enseignement public qui doit également prendre en compte le contexte particulier des communautés bilingues. Ce faisant, le gouvernement espagnol fait le choix de s'éloigner des recommandations européennes en matière d'enseignement des langues étrangères puisqu'il ne rend pas obligatoire l'enseignement de deux langues vivantes européennes et qu'il renonce à l'obligation faite aux établissements scolaires de proposer l'accès à un minimum de deux langues vivantes européennes inscrite dans la loi précédente. On peut donc estimer que sur ce point, le texte de la nouvelle loi ne favorise pas l'extension de l'enseignement de la LV2 dans l'enseignement public.

Si l'on veut bien considérer que la nouvelle loi organique de l'éducation introduit plus de flexibilité et renforce l'autonomie des établissements sous la responsabilité des communautés autonomes, on comprend que l'accès à la LV2 sera en grande partie lié aux politiques éducatives en matière d'enseignement des langues étrangères que souhaiteront mener les différentes régions autonomes dans le cadre de leurs prérogatives. Sur cette question, on peut dire que d'une certaine façon, l'état central a décidé de laisser entre les mains des communautés autonomes la question fondamentale de l'accès à la LV2. Avec le risque de voir des situations très diverses s'installer durablement d'une région à l'autre et ainsi renforcer le système que la nouvelle loi entend corriger.

#### **4. L'enseignement des langues et des cultures étrangères : une nécessité européenne**

Petit à petit, dans ce contexte de mondialisation, d'accélération des échanges et de multiplication des communications, les mentalités évoluent et le monolinguisme apparaît de plus en plus comme un sérieux handicap. Un peu partout en Europe, sous l'impulsion du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, les politiques publiques encouragent l'accès à deux langues étrangères, l'anglais ou l'anglo-américain en priorité et une seconde langue dont le choix est souvent limité aux quatre autres principales langues européennes (espagnol, français, allemand, italien). Ce qui en soi ne va pas sans poser de problème car, au-delà de la demande sociale dominante qui se porte vers l'anglais, une des conséquences évidentes de cette politique du tout anglais est, à moyens constants, la diminution de l'offre des autres langues, soulignant le décalage entre le discours en faveur de la diversité linguistique et la réalité institutionnelle qui fait le choix du tout anglais. L'Espagne n'échappe pas à cette règle. La loi d'éducation toujours en vigueur (LOE) fait le choix d'une seule langue étrangère obligatoire, la seconde ayant un statut optionnel. Comme cela a été dit

précédemment, la volonté de l'actuel gouvernement de s'engager dans une nouvelle réforme éducative était donc l'occasion de montrer toute l'importance que l'on se doit d'accorder aujourd'hui à l'enseignement des langues européennes. Si le préambule de la nouvelle loi dit « d'amélioration de la qualité de l'enseignement » (LOMCE) semble faire de l'accès aux langues étrangères un axe fort du projet, force est de constater que dans la déclinaison des différents articles de la loi, le nouveau texte déçoit car il ne prévoit pas de rendre obligatoire la LV2. Elle conserve donc son caractère optionnel mais au-delà, elle perd le caractère d'offre obligatoire que contient la LOE ce qui, malgré tout, contribuait à garantir sa présence dans l'offre de cours des établissements. Ce sont les administrations régionales et les établissements qui décideront en fonction des possibilités si une offre de LV2 est possible ou non. Cette perte de « l'obligation de l'offre » dans tous les établissements secondaires est donc à juste titre mal vécue par les professeurs de langues étrangères car perçue comme une régression puisqu'elle remet en question la généralisation de l'offre d'une matière (LV2) qui doit aujourd'hui être considérée comme essentielle dans le parcours de formation de tout jeune européen. Ce choix, paradoxal, ne peut s'expliquer que par la volonté explicite de mettre en place, non plus une politique éducative régit par des principes d'équité et d'égalité sociale mais plutôt orientée vers les besoins économiques et assujettie à des critères essentiellement financiers. Ceci au moment même où la société civile espagnole prend conscience de la nécessité de posséder la connaissance de deux langues étrangères pour espérer trouver du travail.

Dans ce contexte, on peut parier sur le maintien d'une offre éducative importante du secteur privé qui a bien compris l'enjeu des langues étrangères et qui propose généralement systématiquement l'enseignement du deux langues vivantes européennes. On peut également espérer une prise de conscience des administrations des régions autonomes de l'éducation et des responsables éducatifs, pour qu'ils compensent les carences de la LOMCE et usent de leurs prérogatives pour installer le plus largement possible un accès à la seconde langue vivante, notamment sous la pression des parents d'élèves. Avec le risque réel de voir cependant se creuser encore davantage des inégalités entre les régions sur la question de la maîtrise des langues étrangères, inégalités qui sont déjà bien installées.

Une action des principaux acteurs (publics, privés, associatifs) de la diffusion de la langue et de la culture françaises en Espagne est donc nécessaire pour accompagner ces évolutions et favoriser le développement du français en Espagne.



## **5. Les 6 propositions pour favoriser le développement du français en Espagne**

### **1. Gagner l'opinion publique à la cause du plurilinguisme**

Si cette proposition peut paraître paradoxale dans un pays où cohabitent officiellement plusieurs langues, notamment dans les communautés autonomes bilingues (Catalogne, Pays Basque, Galice, communauté valencienne), il est un fait que les politiques éducatives en matière de diffusion des langues étrangères depuis la transition démocratique ont financé l'enseignement d'une seule langue étrangère obligatoire et favorisé le développement de la langue anglaise au détriment du français, principale langue étrangère enseignée en Espagne jusqu'à la fin des années 70. La seconde langue n'a jamais bénéficiée d'un statut obligatoire dans l'enseignement public et le discours officiel tendait à accréditer l'idée que la connaissance de l'espagnol et de l'anglais suffisait à garantir un avenir professionnel. Mais cette idée est mise à mal par la crise économique qui touche particulièrement les jeunes et la connaissance des langues étrangères est devenue, comme dans tous les autres pays européens, un critère de sélection à l'embauche. Petit à petit, l'idée qu'il faut accrocher deux langues étrangères au cours de sa formation initiale fait son chemin mais elle doit encore faire l'objet de campagne dans l'opinion publique, ne serait-ce que pour convaincre de la nécessité de choisir l'option deuxième langue étrangère. Il faudrait mieux informer les élèves et les familles sur l'intérêt de l'apprentissage des langues étrangères et de la diversification, afin de les aider à adapter leur demande de formation aux enjeux de l'avenir. Il faudrait également sensibiliser les responsables éducatifs locaux sur l'importance de l'apprentissage de deux langues étrangères.

Parallèlement, il semble fondamental de développer la recherche sur le plurilinguisme, notamment en contexte scolaire. Les recherches sur l'intercompréhension des langues romanes doivent pouvoir trouver un cadre d'application en Espagne, notamment en Catalogne ou en Galice. Il conviendrait également de mieux identifier les besoins linguistiques (économiques, culturels, et politiques) sur la base d'une analyse objective pour montrer l'intérêt de maîtriser la langue française aujourd'hui en Espagne.

### **2. Une action déclinée au niveau local**

L'organisation politique et administrative de l'Espagne, constitué de 17 communautés autonomes ayant une histoire souvent singulière, oblige à développer une politique spécifique en matière de diffusion des langues étrangères. La problématique n'est pas la même si l'on aborde l'Andalousie, la Catalogne, le Pays Basque ou Madrid pour n'en citer que quelques unes. Voici deux propositions : 1/ élaborer une carte régionale des langues, traduction de la politique linguistique des communautés autonomes, dans le cadre d'un débat transparent et ouvert associant, non seulement les acteurs du système éducatif, mais aussi des partenaires extérieurs : représentants du secteur économique,

centres culturels européens et élus locaux ; 2/ insister sur la cohérence et la lisibilité des parcours de langues, en veillant à l'articulation entre les différents niveaux, et en développant la mise en réseau des établissements. Il faudrait recenser et mobiliser à cette occasion l'ensemble des ressources linguistiques disponibles (partenariats, jumelages, présence de locuteurs natifs, etc.).

### **3. Un enseignement plus attractif et plus efficace : des parcours diversifiés**

Il conviendrait sans nul doute de renforcer l'évaluation des niveaux de langues et de généraliser les certifications (le DELF pour la langue française avec ses différentes déclinaisons) afin de proposer aux élèves des parcours d'apprentissage diversifiés, balisés et évolutifs. Les élèves pourraient avoir un « carnet de route » permettant de visualiser les progrès accomplis et les objectifs à atteindre tout au long du parcours. Et bien sûr, mais c'est sans doute un vœu pieux, il faudrait généraliser l'introduction d'une deuxième langue dès le dernier cycle du primaire et désenclaver les langues, par le développement de l'interdisciplinarité.

L'enseignement des langues vivantes dans les filières professionnelles doit être renforcé et diversifié (en finir notamment avec le tout anglais dans l'enseignement professionnel). La langue étrangère choisie doit être en cohérence avec le parcours de formation.

### **4. Les langues, l'affaire de toute une vie**

Les jeunes enfants doivent être familiarisés à la notion d'intercompréhension entre les langues et au concept de compréhension passive. Il faut différencier les degrés de maîtrise linguistique et culturelle visés en fonction des besoins des personnes mais aussi des moments du parcours personnel et des objectifs délimités que l'on se donne. Il s'agit donc de développer en ce sens le concept de compétences partielles compris comme compétences fonctionnelles, « partie d'une compétence plurilingue *plurielle* qu'elle enrichit. » Cela suppose d'inscrire dès le départ l'enseignement des langues étrangères dans une perspective de formation tout au long de la vie dans un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquière des compétences (Coste, Moore, Zarate, 2009).

### **5. Agir sur la formation et mobiliser toutes les compétences**

C'est un point essentiel, il conviendrait de renforcer la dimension linguistique dans la formation initiale et continue des enseignants du premier degré et développer l'enseignement de disciplines dites non linguistiques dans la langue cible. Toutes les expériences démontrent l'efficacité des modèles bi/plurilingues qui doivent tendre à la généralisation dans le système éducatif. La connaissance des langues étrangères doit être valorisée dans les parcours scolaires et leur évaluation doit être reconnue,

notamment en fin de cycle secondaire. Force est de reconnaître que sur ce point, un long chemin reste à parcourir en Espagne.

## 6. Mettre l'ouverture internationale et interculturelle au cœur de l'enseignement des langues

La mobilité des élèves et des étudiants doit être une priorité. Il faudrait démocratiser, favoriser cette mobilité et surtout la valoriser dans le parcours scolaire. Il faudrait développer un véritable réseau de sections bilingues dès le primaire en diversifiant les langues proposées.

Le développement des formes de contact direct avec la (les) langue(s) étrangère(s) dès le plus jeune âge est également un facteur déterminant pour susciter la motivation et l'intérêt, ceci en tirant parti des possibilités offertes par Internet et en optimisant le recours aux assistants étrangers.

Enfin, il conviendrait de démocratiser et favoriser la mobilité des enseignants, et notamment des enseignants de langues étrangères au sein de l'espace européen. Le nouveau programme Erasmus+ pourrait être sollicité dans ce sens.

## Bibliographie

- Bruña, M. 2010. « Sobre la historia de la enseñanza del francés a hispanohablantes ». Notas de lectura, *Cédille* (revista de estudios franceses) n° 6 p. 304-308. [En ligne] : <http://webpages.ull.es/users/cedille/seis/bruna.pdf> [Consulté le 02-03-2014].
- Castellotti, V., Coste, D., Duverger, J. (Coord.). 2008. *Propositions pour une éducation au plurilinguisme en contexte scolaire*. Paris : Association pour le développement de l'enseignement bi/plurilingue (ADEB).
- Coste, D., Moore, D., Zarate, G. 2009. « Compétence plurilingue et pluriculturelle », vers un Cadre européen commun de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes : *études préparatoires*, version révisée, Strasbourg: Conseil de l'Europe, Division des Politiques linguistiques, En ligne : [www.coe.int/lang/fr](http://www.coe.int/lang/fr) [Consulté le 02-03-2014].
- Dat, M-A, Spanghero-Gaillard, N. 2005. «L'enseignement des langues et cultures étrangères à l'école primaire : un exemple d'utilisation de document authentique multimédia». *CORELA - Numéros thématiques | Colloque AFLS*. [En ligne] : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1118> [Consulté le 02-03-2014].
- Duverger, J. 2007. « École élémentaire et enseignement des langues », *Tréma*, n°28, mis en ligne le 13 janvier 2010. <http://trema.revues.org/259> [Consulté le 02-03-2014].
- Eurydice, Commission européenne. Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe 2012.
- Gaussel, M. 2011. « Se former tout au long de sa vie d'adulte ». *Dossier d'actualité Veille et analyses*, n° 61, avril. En ligne : <http://www.inrp.fr/vst/DA/detailsDossier.php?dossier=61&lang=fr> [Consulté le 02-03-2014].
- González Faraco, J.C. 2013 « Encore une nouvelle réforme éducative ». *Revue internationale d'éducation de Sèvres* n° 63, p. 16-21. [En ligne] : <http://ries.revues.org/3455> [Consulté le 02-03-2014].
- Instituto Nacional de Evaluación Educativa dans l'édition 2012 des indicateurs en éducation du système d'enseignement espagnol.

Instituto Nacional de estadística. « Actividades de Aprendizaje de la Población Adulta. Año 2011 ». Notas de prensa, noviembre 2012.

Ministerio de Educación, Cultura y Deporte. Datos y cifras 2012/2013.

Ministerio de Educación, Cultura y Deporte. Panorama de la educación Indicadores de la OCDE 2012. Informe español.

Ministerio de Educación, Cultura y Deporte. Sistema estatal de indicadores de la educación. Edición 2012.